

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP SAINT-GAUDENS  
PL DU PILAT BP10172  
31806 ST GAUDENS CEDEX

7951-017332-0059-0



CHOUTKA ANTONIN  
CHOUTKA VIOLETTE  
MOULIN DE LA PEYROTTE  
24A LA PEYROTTE  
31350 NENIGAN

**Vos références**

Numéro fiscal (C) : 11 14 375 550 036  
Référence de l'avis : 23 31 4295491 23  
Contrat de prélèvement : M3 31 3045554 17  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002M331304555417

Numéro de propriétaire : 397 C00007 V

Département d'imposition : 31  
HAUTE-GARONNE

Commune d'imposition : 397  
NENIGAN

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 07/09/2023  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2023

Identifiant service : 31015

**Vos contacts**

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

**• pour le paiement de votre impôt :**

SIP SAINT-GAUDENS  
PL DU PILAT BP10172  
31806 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 85 00

**• pour le montant de votre impôt :**

CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDEN  
SECT. FONC 1ER SECTEUR  
PLACE DU PILAT  
BP 10042  
31801 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 85 43

\* (service gratuit + coût de l'appel)

**Somme à prélever**

**170,00 €**

Montant de vos taxes foncières	658,00 €
Acomptes mensuels déjà versés	- 488,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue  
à la date limite de paiement fixée au 16/10/2023 :

15 septembre	2023	61,00 €	15 novembre	2023	48,00 €
16 octobre	2023	61,00 €			

Compte bancaire : FR76 1313 5000 800X XXXX XXX8 989

Identifiant de la banque : CEPAFRPP313

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Avis d'échéances 2024**

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels  
seront effectués selon cet échéancier :

15 janvier	2024	65,00 €	17 juin	2024	65,00 €
15 février	2024	65,00 €	15 juillet	2024	65,00 €
15 mars	2024	65,00 €	16 août	2024	65,00 €
15 avril	2024	65,00 €	16 septembre	2024	65,00 €
15 mai	2024	65,00 €	15 octobre	2024	65,00 €

En tant que propriétaire, vous devez déclarer tout changement intervenu depuis votre dernière déclaration  
concernant la situation d'occupation de vos locaux affectés à l'habitation. Pour cela, rendez-vous dans votre  
espace sécurisé sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Biens immobiliers » ou par téléphone au 0 809 401 401.